

Position du comité de pilotage du groupe de travail « RSE et ODD »

La Plateforme RSE a publié en octobre 2018 un premier avis concernant les liens entre RSE et Objectifs de développement durable (ODD), suite à une saisine de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

Les ODD constituent le cadre de référence établi dans le cadre de l'accord de septembre 2015, à l'occasion duquel les 193 Etats membres des Nations unies se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030. En plus d'être interdépendants, la devise des ODD est de ne laisser personne de côté, position avec laquelle la Plateforme RSE est parfaitement en accord.

Les ODD ont d'abord vocation à être mis en œuvre par les Etats, mais s'adressent à tous les acteurs de la société, appelés parties prenantes. La mobilisation de ces dernières est cruciale à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, comme le rappelle notamment la cible 17 de l'ODD 17, visant à « *encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière* ».

Les cibles et indicateurs des ODD s'adressent de prime abord aux Etats, qui sont responsables de leur réalisation. Si les entreprises sont concernées par les ODD en ce qu'elles constituent des parties prenantes, elles sont libres de transcrire les ODD, cibles et indicateurs à leur échelle. La feuille de route française, parue en 2019, qui vise à déterminer la politique nationale de mise en œuvre des ODD, consacre un chapitre aux entreprises et fixe les objectifs suivants :

- Renforcer la prise en compte des ODD dans les stratégies
 - Sensibiliser l'ensemble des entreprises, des investisseurs et des salariés aux ODD et à leur valeur ajoutée en incluant notamment les TPE/PME
 - A l'échelle des secteurs professionnels et filières, établir des guides et référentiels, pour faciliter la prise en compte des ODD dans les stratégies d'entreprises
- Concevoir des outils de transformation à partir des ODD
 - Intégrer progressivement les ODD au reporting RSE
 - Finance durable : orienter les investissements à l'aune des ODD, en s'appuyant notamment sur l'expertise des agences de notation extra-financière
 - S'engager dans des coalitions multi-acteurs à l'échelle nationale ou internationale et contribuant à l'atteinte des ODD, et participer à la coresponsabilité territoriale et au développement local

Ces objectifs reprennent certaines recommandations formulées par la Plateforme RSE à l'occasion du premier avis « RSE et ODD » paru en 2018. Ce dernier met en lumière l'intérêt que présentent les ODD pour les entreprises, en ce qu'ils leur permettent notamment de :

- Réaliser un autodiagnostic ou une auto-évaluation de la performance sociétale ;
- Servir de cadre pour le développement de la stratégie RSE ;
- Dialoguer avec les parties prenantes dans la mesure où l'Agenda 2030 constitue un langage commun.

D'autres propositions ont par ailleurs été émises par la Plateforme RSE à l'occasion de cet avis. La Plateforme préconisait d'utiliser les ODD comme un outil permettant de renouveler le dialogue social, de développer des partenariats et de rechercher du sens avec les collaborateurs de l'entreprise. Elle avait notamment recommandé aux entreprises d'analyser leur activité à l'aune de la grille de lecture que constituent les cibles des ODD afin de compléter leur démarche RSE, d'intégrer ces cibles dans les critères de leur analyse de matérialité, dans leurs démarches d'achats responsables, d'investissement ISR et de finance durable, en développant notamment pour ce faire des guides et lignes directrices.

Le sommet des Objectifs de développement durable, organisé en septembre 2023 par l'ONU, qui vise à rendre compte de l'efficacité des ODD à mi-chemin de l'agenda 2030, est l'occasion pour la Plateforme RSE d'évaluer l'impact de la démarche ODD dans les entreprises. Ce travail sera rendu public au début de l'automne 2023 et tiendra notamment compte des recommandations nouvelles émises à l'occasion du sommet pour la seconde partie de l'Agenda 2030.

L'animateur et les trois rapporteurs de ce groupe de travail tiennent à titre liminaire à exprimer certaines de leurs positions, qui n'engagent pas l'ensemble de la Plateforme RSE et ne préjugent pas des recommandations qu'elle formulera. Il leur apparaît notamment utile d'évaluer 5 ans après la pertinence des recommandations formulées par la Plateforme, en soulignant les déclinaisons mises en place par certaines entreprises présentant un intérêt particulier. Ce texte, qui n'engage ainsi que l'animateur et les rapporteurs du groupe de travail, sera également l'occasion d'esquisser quelques pistes de réflexion, tenant notamment compte d'un contexte juridique nouveau¹.

1. Pertinence des recommandations émises à l'occasion du premier avis « RSE et ODD »

L'animateur et les pilotes du groupe de travail souhaitent tout d'abord mettre en avant les recommandations émises par la Plateforme RSE à l'occasion du premier rapport « RSE et ODD » en 2018 et qui, à leur sens, ont été suivis d'effets.

¹ Le contexte et les textes de la RSE ont considérablement évolué, notamment du fait du travail considérable fourni par la Commission européenne, dans le cadre de la directive CSRD ou encore de la future directive CSDD sur le devoir de vigilance. D'autres textes concernent les activités financières des entreprises, comme le règlement SFDR ou le règlement Taxinomie. Des indicateurs de reporting sur la biodiversité ont également été développés par le Task Force on Nature-related Financial Disclosure en 2023. Enfin, la directive la Directive de 2008 sur la criminalité environnementale a été révisée. Elle ne définit non plus 9 infractions au pénal, mais 20 et ses derniers développements reviennent à reconnaître l'écocide.

Servir de cadre de référence au développement de la stratégie RSE des entreprises.

Un nombre croissant d'entreprises s'engagent en faveur des ODD et les intègrent dans leur politique RSE. D'après le baromètre annuel du Pacte mondial – Réseau France, relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, mandaté par le Secrétariat Général des Nations Unies², les 5 ODD prioritaires par les entreprises étudiées, et dont la plupart sont adhérentes au Pacte mondial, sont l'ODD 3 « Santé Bien-être », l'ODD 5 « Egalité entre les sexes », l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique », l'ODD 12 « Consommation et production responsables », l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »³. Certaines entreprises développent des offres au profit des ODD et d'autres, plus minoritaires, mettent en place des innovations afin de les atteindre. Concernant les PME, si beaucoup d'entre elles ignorent les ODD, certaines entreprises se sont emparées de ce cadre au point d'être pionnières dans la déclinaison de l'Agenda 21⁴. Conscient de la nécessité d'accompagner au mieux les PME, Pacte mondial – Réseau France a créé un « Accélérateur PME », un programme visant à former les PME aux grands enjeux du développement durable et à leur fournir des outils pour structurer une stratégie RSE. Il a également publié des outils spécifiques aux PME, tels que les guides « PME, comment vous différencier grâce aux ODD ? » et « PME, des réponses à vos enjeux clés grâce aux ODD ».

Dialoguer avec les parties prenantes.

L'Agenda 2030 constitue ainsi un langage commun, outil de dialogue efficace. Différentes études établissent que les ODD permettent de développer confiance et pédagogie avec les parties prenantes des entreprises, notamment leurs clients, collaborateurs et fournisseurs⁵.

Sur la dimension territoriale et le dialogue avec les parties prenantes, il convient de noter que les dirigeants de PME se mobilisent de manière spectaculaire en faveur des ODD en s'engageant pour transformer leurs activités et leurs territoires. Les ODD vivent également au-delà des territoires grâce à leur dimension universelle en permettant une articulation entre les différentes échelles régionale, nationale, européenne et internationale par une vision commune à toutes les parties prenantes.

Elaboration de guides et lignes directrices.

Des outils ont été développés afin que les entreprises puissent se saisir des ODD, sous la forme de fiches pratiques, comme celle développée par le MEDEF « Les objectifs de développement durable : un outil pour toutes les entreprises ». D'autres outils sont destinés spécifiquement aux PME et TPE, comme la formation « Les ODD c'est pas compliqué ! TPE, PME, osez la RSE pour une croissance durable » proposé par BPI France ou encore le guide « Petites et Moyennes entreprises, comment vous différencier grâce aux Objectifs de Développement durable » développé par la CFE-CGC, le Pacte mondial - Réseau France, le Comité 21 et France Chimie.

² Résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU 17/12/2021 – A/RES/76/224. Le réseau français du Pacte mondial des Nations unies a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français.

³ Quatrième édition du baromètre « ODD et entreprises en action ». Son objectif est d'« évaluer le degré d'appropriation des ODD par les entreprises », du Pacte mondial - Réseau France, le réseau français du Pacte mondial des Nations unies

⁴ C'est notamment le cas de Camif, Cetup, Funkiwi ou encore de COPART.

⁵ Comité 21, [*Dialoguer avec ses parties prenantes pour améliorer sa résilience, où en sont les entreprises françaises*](#), juin 2023

Faire des ODD un sujet de dialogue social et d'intégrer les cibles et indicateurs ODD dans la négociation d'accords de branche et d'accords-cadres transnationaux.

Les ODD ont été intégrés à certaines conventions collectives, comme la convention collective du 1^e juin 1989 IDCC 1555 relative à la fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire. Cette dernière promeut notamment l'égalité entre les sexes, et la qualité de vie au travail et l'inclusion des personnes en situation de handicap, en liant explicitement contribution aux ODD à la mise en œuvre de démarches RSE.

2. Pistes de réflexions nouvelles

L'animateur et les pilotes du groupe de travail souhaitent formuler de premières pistes de réflexion, en prenant notamment pour référence les recommandations émises dans le cadre du rapport Provendier⁶ et qui constituent à leur sens un support de réflexion particulièrement pertinent. Ils souhaitent notamment mettre en avant et promouvoir les recommandations suivantes :

- Faire des ODD un objet de dialogue social au sein du CSE et des branches ;
- Faire du cadre des ODD un outil de pilotage stratégique de l'entreprise en renforçant son utilisation par les conseils d'administration et comités exécutifs ;
- Renforcer la sensibilisation des entreprises, investisseurs et salariés (notamment TPE/PME) en mobilisant les fédérations professionnelles et réseaux d'entreprise, notamment en développant des référentiels et labels au niveau des fédérations d'entreprise ;
- Indexer la part variable de la rémunération des cadres et dirigeants sur des critères extra-financiers de long terme qui intègrent les ODD ;
- Encourager la définition d'une raison d'être de l'entreprise en y intégrant les ODD ;
- S'appuyer sur les ODD pour renforcer les démarches RSE déjà mises en œuvre par les entreprises ;
- S'engager à participer à la réalisation de l'Agenda 2030 en contrepartie des subventions de l'État notamment dans le cas d'un Plan de Relance 2 ;
- Faire évoluer la taxinomie européenne Encourager le développement d'indicateurs spécifiques pour mesurer l'impact de l'activité ou d'un projet en fonction des filières professionnelles, du type d'organisation, du type de collectivités territoriales ;
- Mettre en place une table de correspondance entre les indicateurs de la plateforme à Impact de l'État avec les indicateurs de mesure des ODD ;
- Renforcer les synergies dans la production de guides et méthodes qui permettent de nourrir la stratégie de tous les types d'organisations (entreprise, association, ESS, etc.) à l'échelle des secteurs, domaines d'activités et filières.
- Faire correspondre les 5 finalités de l'Agenda 21 aux ODD et à leurs cibles, puis construire des indicateurs adaptés aux territoires.

En plus de soutenir ces recommandations développées par le rapport Provendier, l'animateur et les rapporteurs du groupe de travail souhaitent également préconiser les mesures suivantes :

- Veiller à ce que l'utilisation des ODD par les entreprises ne s'apparente pas à des pratiques de communication trompeuses de type *ODD washing*. Pour ce faire, il est nécessaire d'accompagner au mieux les entreprises dans leur transformation vers des

⁶ PROVENDIER F., [ODD, tout est lié !](#), février 2022

stratégies de développement durable et notamment de les doter d'indicateurs de mesure d'impact.

- Veiller à ce que l'ensemble des ODD, y compris ceux n'ayant pas un lien direct avec le fonctionnement des entreprises soient pris en compte par celles-ci.
- Editer un guide global de correspondance entre les nouveaux textes européens du Pacte vert et les ODD ;
- Préciser les référentiels, labels et outils qui s'appuient simultanément sur des approches RSE et sur les ODD. Parmi les plus connus, on peut notamment penser au label « Engagé RSE » de l'AFNOR, qui s'appuie à la fois sur la norme ISO 26000 et sur les ODD, au SDG Compass, un guide méthodologique créé par le Pacte mondial des Nations unies permettant aux entreprises de mieux aligner leurs stratégies avec les ODD et mesurer leur contribution, ou encore à l'Accélérateur SDG Ambition, programme d'accompagnement développé par le Pacte Mondial des Nations Unies, ayant pour but d'aider les entreprises à accélérer l'intégration des 17 ODD dans la gestion de l'entreprise ;
- Adapter les ODD dans les entreprises aux crises diverses (pandémie, crise énergétique, crise de l'eau, conflits) ;
- Soutenir l'idée d'un découplage entre l'appropriation des ODD via la sensibilisation la formation, les analyses de matérialité et les formulations de la stratégie et, d'autre part, l'intégration effective des ODD dans les opérations, dans la chaîne de valeur et dans les systèmes de pilotage opérationnels et KPI des entreprises ;
- Mobiliser des moyens humains et financiers suffisants, à la hauteur des objectifs et de leurs défis, pour être en mesure de les réaliser.